

## **BEAUCOUP DE BRUIT... D'ESPOIR ... POUR UN TEL RESULTAT !!!!**



*Après deux grèves particulièrement suivies en juillet 2016 puis en mars 2017, montrant que nous en avons assez de subir l'Accord Collectif Transform (2013/2016) signé par l'UNAC, l'UNSA et le SNPNC et un contexte particulier nauséabond avec l'annonce de Joon/Boost, notre direction a réussi à faire signer à l'UNSA l'Accord négocié par l'UNAC en y ajoutant quelques mesurettees ...*

En effet, dès cette dernière proposition qui a eu lieu fin juin, l'UNAC a signé les deux accords (un sur notre Accord Collectif et l'autre sur Joon/Boost) mis sur la table, l'UNSA a lancé un référendum auprès de ses syndiqués pendant 5/6 jours et quant au SNPNC, chose surprenante, ils ont pris la décision d'interroger leurs syndiqué-e-s jusqu'au 24 juillet alors que ces deux accords étaient mis à signature jusqu'au 11 juillet.

Le SNPNC a donc décidé de signer l'Accord Collectif 15 jours après l'échéance...

**L'UNAC et l'UNSA l'ayant signé le 11 juillet, ces deux accords sont devenus légaux (avec ou sans la signature du SNPNC) ...et nous subissons donc ce nouvel Accord Collectif jusqu'en 2022...**

**Pour celles et ceux qui ne supportaient plus le précédent Accord et espéraient des améliorations... il faudra repasser !!!**

*De plus, l'Accord PNC concernant JOON signé par l'UNAC et l'UNSA ne nous protège en rien car la direction d'AF aura la possibilité de le dénoncer 15 mois après sa signature... Au 1<sup>er</sup> décembre prochain 4 lignes MC partiront chez JOON, Berlin, Porto, Lisbonne et Barcelone...8 autres devraient suivre l'hiver prochain...*

**La signature de ces 2 accords nous plonge dans une période d'incertitude, d'interrogations et remet en question nos propres emplois en tant que PNC Air France. Elle aura donc un lourd impact sur nos conditions de travail et notre avenir puisque nous ne savons pas concrètement ce qui va se passer ...**

L'UNSA a donc rendu un sacré service à AF car la signature de l'UNAC ne permettait pas, à elle seule, que la note de la direction devienne un accord légal et c'est la raison pour laquelle nous avons commencé à faire des démarches auprès de notre avocat car **toutes les règles contenues dans l'ACG doivent passer par un accord PNC signé pour entrer en vigueur** (c'est ce qui est stipulé dans la convention PNC).

**AF va donc continuer à faire des économies sur notre dos car bien sûr ce nouvel accord pérennise Transform et aggrave davantage notre précarité et nos conditions de travail pourries et lamentables...**

Il est donc rentré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Pour rappel, l'UNSA et le SNPNC avaient décidé de quitter la table des négociations à mi-parcours, prenant la décision de laisser l'UNAC négocier seule...

*C'est Noël avant l'heure pour AF qui ne cesse de se féliciter de ces nouvelles signatures comme vous aurez pu le lire à travers plusieurs flash actus ...c'est dire !!!*

**C'est la raison pour laquelle SUD Aérien lance un appel à la GREVE à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pendant les 5 années à venir, 5 années pendant lesquelles nous allons subir ce nouvel ACCORD COLLECTIF, appel pour que cet accord soit retiré et renégocié, tout comme l'accord Joon qui attaque frontalement les PNC.**

**SUD Aérien PNC**

À Roissy : Cité PN – 2<sup>e</sup> étage

01 41 56 30 38/41

À Orly: Bat. des Sheds

01 41 75 20 85

[sudafpnc@orange.fr](mailto:sudafpnc@orange.fr)

[www.sud-aerien.org](http://www.sud-aerien.org)